

Le résultat d'un test PCR (dépistage COVID) doit être présenté avant l'entrée dans l'établissement. Vous devez le faire réaliser 48 heures avant votre admission dans un laboratoire habilité.

DOCUMENTS A FOURNIR : 2 JOURS AVANT L'ADMISSION : (avec les vêtements)

1 - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

- Photocopie du Livret de Famille (enfants y compris) et Carte d'identité, ou Extrait d'acte de naissance
- Carte vitale,
- Carte de l'assurance Mutuelle complémentaire*,
- Dossier ADPA** dûment complété et Notification Aide Personnalisée à l'Autonomie,
- Attestation d'assurance responsabilité civile*(actualisée tous les ans),
- Demande de **prélèvement automatique (entre le 10 et le 15 du mois)**,
- RIB**,
- Le Contrat de séjour et le Règlement de fonctionnement remis, doivent être dûment complétés et signés, ainsi que les Documents joints.

* Il est fortement conseillé d'adhérer à une mutuelle complémentaire, et de contracter une assurance responsabilité civile



2 - DOCUMENTS MEDICAUX :

- Dernière **Prescription médicale** (ordonnance de traitement),
- Dernières **Analyses biologiques**,
- Eléments du **dossier médical** de votre parent en votre possession (carte de groupe sanguin, carnet de vaccination)
- Bilan bucco dentaire** avec gravage des prothèses dentaires + attestation, avant l'entrée si possible, sinon prendre un rendez-vous dans le mois qui suit l'entrée.



3 - DOCUMENTS POUR DOSSIER PRESTATION LOGEMENT :

- Dernier **Avis d'imposition** ou de non imposition et avant dernier Avis
- Dernière Déclaration de ressources,
- RIB.

4 - AUTRE :

- 1 Avance équivalent à 30 jours de frais de séjour = **1 789.50 €**,

Restituée à la fin du séjour, après déduction des frais de séjour restant à recouvrer sur présentation d'un certificat d'hérédité ou attestation notariale.

Pour Information :

☞ L'Etablissement n'est pas responsable de la perte ou du vol de bijoux, argent et autres objets de valeur si le Résident veut les garder avec lui.